

Optimisez votre stratégie phyto

avec 

Les + OBJECTIFS

- Identifier vos problématiques sanitaires et établir votre plan d'actions pour faire évoluer vos pratiques phytos
- Être en conformité en vue de votre renouvellement Certiphyto
- Optimiser ses pratiques phytosanitaires jusqu'à repenser la stratégie de son système de culture
- Anticiper les contraintes techniques, réglementaires et les attentes sociétales

Le Conseil Stratégique Phytosanitaire se compose de deux parties :

- un diagnostic de vos pratiques
- un plan d'actions personnalisé avec des leviers et des stratégies adaptées à votre exploitation

Nos offres

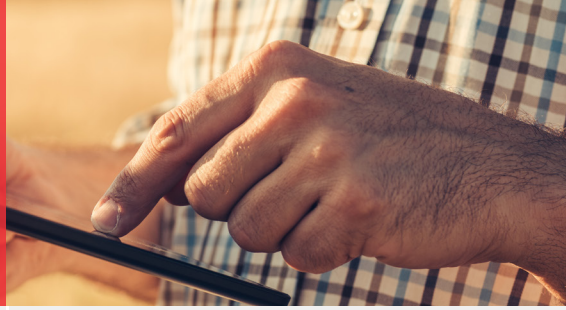


- Vous réalisez votre CSP en groupe avec l'appui d'un conseiller



- Un conseiller réalise votre CSP en rendez-vous individuel

Notre solution CSP



RÉALISATION DU DIAGNOSTIC :

Réaliser avec vous

- **diagnostic des pratiques phytos** de l'exploitation
- **bilan des mesures de protection intégrées** déjà mises en place
- **bilan de l'utilisation des produits phytosanitaires**
- **méthodes alternatives** à l'utilisation de ces produits.



AVANTAGES CHAMBRE :

- une équipe pluridisciplinaire (technique, réglementaire, entrepreneuriale) experte reconnue, objective et indépendante.
- qui délivre un conseil personnalisé, spécifique à votre exploitation.
- s'appuyant sur des références locales collectées par nos conseillers terrain.



ÉLABORATION DU PLAN D' ACTIONS :

Établir un **plan d'actions** proposant de manière concrète des **leviers adaptés et les marges de progrès pour**

- réduire l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse, tout en maintenant la viabilité de l'exploitation.
- répondre aux situations d'impasse technique et limiter les risques d'apparition ou de développement de résistances.

LES LIVRABLES

(sous 1 mois après le rdv):

- Plan d'actions suite à discussion et en cohérence avec les caractéristiques de votre exploitation.
- Attestation Conseil Stratégique à l'utilisation des produits Phytosanitaires.
- Diagnostic à la demande du client.



POUR ALLER PLUS LOIN :

Gagnez du temps dans votre quotidien et pour la réalisation du conseil stratégique avec



Continuez à optimiser vos pratiques au quotidien grâce au conseil agro.

Repensez votre système grâce à une approche globale de votre exploitation.

À RETENIR :

Conseil stratégique phyto obligatoire pour renouveler le Certiphyto décideur :

- 2 conseils à réaliser en 5 ans,
- Les 2 CSP doivent être espacés de 2 à 3 ans,
- Toute exploitation certifiée 100 % bio ou HVE 3 est exemptée.

Infos pratiques

Responsable des conseillers à l'utilisation
des produits pharmaceutiques

Contact
Valérie Bentz - Stéphanie Christoph
03 88 19 17 93
monCSP@alsace.chambagri.fr

Conseil à l'utilisation
des produits pharmaceutiques

Tarifs - modalités - durée
Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :
<https://alsace.chambre-agriculture.fr/productions-vegetales/grandes-cultures/conseil-strategie-phytosanitaire/>

